

27/03/2024

**Conseil  
Communautaire  
LES POINTS  
ESSENTIELS**

**Le Conseil communautaire de Pays de Gex agglo s'est réuni ce mercredi 27 mars à 19h. 21 points à l'ordre du jour ont été débattus pour poursuivre l'action de l'Agglomération au service des Gessiens.**

**Débat sur l'opportunité d'instaurer le versement destiné au financement des services de mobilité sur le territoire du Pays de Gex**

Après deux passages en commissions mobilités et face aux demandes récurrentes de débat de la Maire de Pougny, Annie Marcelot, défenseure de l'instauration d'un versement mobilité dans le Pays de Gex, le Président, Patrice Dunand, avait pris l'engagement de réaborder le sujet en Conseil communautaire avec une question simple : les élus gessiens sont-ils pour ou contre le principe de l'instauration d'un Versement Mobilité.

Pour éclairer les débats, les services intercommunaux ont réalisé une étude visant à mesurer l'impact d'une telle mesure, pour quels contributeurs et pour quel bénéfice dans les caisses de l'Agglomération.

Un débat libre a été mené où les élus communautaires ont pu, tour à tour, exprimer leurs opinions. Annie Marcelot, favorable, a défendu les raisons poussant à une telle instauration et de nombreux élus, dans la salle, ont exprimé leurs inquiétudes quant à l'impact pour l'économie gessienne, leurs doutes quant à l'apport en services à court terme ou encore vis à vis de la charge qu'un versement mobilité représenterait pour les employeurs publics.

Le Président de l'Agglomération, Patrice Dunand, et le Vice-Président en charge de la mobilité, Hubert Bertrand, ont insisté sur l'absence de changement dans les grandes orientations et la nécessité de préserver l'activité économique du territoire. Ils ont, par conséquent, fait part de leur inquiétude quant à la nécessité pour ces mêmes entreprises de financer les mobilités dont les déplacements sont majoritairement transfrontaliers, cela revenant, selon le Président, à financer les moyens pour les travailleurs français d'aller embaucher en Suisse plutôt que dans les PME françaises.

De plus, les entreprises locales ne sont pas toutes en mesure de subvenir à un tel versement, certaines étant déjà en difficulté parfois pour tenir un équilibre financier et en termes de personnel. Il est donc nécessaire de préserver leurs ressources. Autre élément souligné par le Président et son Vice-Président, 20% de cette mesure toucherait des établissements publics dont les EPHAD et l'Hôpital de Gex, ce qui ne nuirait à leurs finances et donc, leurs activités. Patrice Dunand souligne également les efforts réalisés par les élus en termes de mobilités puisque le budget alloué aux transports est passé de 22 à 30% du budget de l'Agglomération

permettant de maintenir la gratuité des transports scolaires et le développement de solutions de transports sur le territoire, notamment dans le Sud Gessien avec le développement du Transport à la Demande (TAD).

Au vu de ces éléments, les élus ont donc voté contre le versement destiné au financement des services de mobilité sur le territoire à 40 voix contre, 2 pour et 5 abstentions.

#### **Convention d'avance financière consentie par le Département de l'Ain et Pays de Gex agglo au Syndicat mixte des Monts Jura (SMMJ)**

Soucieuse de maintenir une activité touristique attractive sur le territoire et les Monts Jura, tout en répondant aux enjeux climatiques et environnementaux, le SMMJ travaille avec Pays de Gex agglo et le Département à un plan d'investissement. Néanmoins, compte tenu de la saison hivernale impactée par le niveau d'enneigement très faible cette année, l'ouverture estivale de la station nécessite une avance de trésorerie. Les élus ont donc voté pour le versement d'une avance remboursable, sans intérêt, de 500 000 € au SMMJ, incluant 225 000 € (45%) de la part de la Communauté d'agglomération du Pays de Gex et 275 000 € (55%) de la part du Département de l'Ain. Le remboursement s'effectuerait sur cinq ans, par cinquième, de 2026 à 2030.

#### **Versement de la subvention 2024 par Pays de Gex agglo à l'Office de Tourisme Intercommunal du Pays de Gex**

Les élus s'engagent pour l'attractivité touristique du territoire, le maintien d'activités à succès et le déploiement de nouvelles activités pour les Gessiens et les vacanciers venant sur le territoire. Ainsi, une convention d'objectifs entre la Communauté d'agglomération du Pays de Gex et l'Office de Tourisme Intercommunal a été signée en date du 22 mars 2023 pour une durée de 5 ans, dans le cadre de laquelle le versement d'une subvention annuelle est prévu. En cette première année, les élus ont validé le versement d'une subvention à l'Office de Tourisme Intercommunal du Pays de Gex d'un montant de 430 000 euros pour l'année 2024.

#### **Tarifification des futurs loyers du pôle de l'entrepreneuriat 2024**

La Communauté d'agglomération agit pour l'attractivité économique de son territoire en visant à attirer toujours plus de nouvelles entreprises dans le Pays de Gex. Dans ce cadre, le Pôle de l'Entrepreneuriat ouvrira ses portes prochainement et offrira un guichet unique dans un cadre idéal, moderne et idéalement situé au sein de l'arc lémanique, pour les jeunes entreprises qui s'installeront dans le Pays de Gex. Il convient

désormais de déterminer les loyers des bureaux et ateliers au sein de ce nouveau Pôle.

Suite à une étude menée à l'échelle du territoire et au sein de l'arc lémanique, il ressort que, depuis 2012, les loyers pratiqués par Pays de Gex agglo concernant les ateliers-relais sont globalement plus compétitifs tandis que les loyers des bureaux sont plus élevés.

Pour le nouveau Pôle de l'Entrepreneuriat, une simulation a été établie en se basant sur 4 options différentes qui sont ressorties :

- L'option 1 consiste à avoir une logique compétitivité prix du fait d'un maintien des loyers actuels.
- L'option 2 prévoit un soutien aux entreprises du fait d'un prix légèrement plus élevé que le précédent de par les nouveaux services proposés, mais attractif par rapport aux autres pépinières voisines.
- L'option 3 prévoit l'alignement des tarifs sur ceux pratiqués dans les pépinières voisines tout en restant inférieur au prix du marché, avec une augmentation de 70% des loyers pendant la période d'hébergement.
- L'option 4 se base sur une logique de rentabilité du bâtiment avec une augmentation d'environ 10% des tarifs de l'option 3, afin de maximiser les recettes immobilières.

Après étude de ces quatre options, les élus ont approuvé la proposition numéro 2 qui prévoit des prix proches des autres pépinières, tout en respectant une compétitivité réelle des locaux gessiens et un accès facilité aux jeunes entreprises gessiennes.

Les loyers seront donc de l'ordre de 180,00 € HT par m<sup>2</sup> et par an, pour un bureau une place la première année, 200,00 € HT par m<sup>2</sup> et par an, pour un bureau deux places la première année, et 50,00 € HT par m<sup>2</sup> et par an pour un atelier la première année.

Ces nouveaux tarifs s'appliqueront à toute nouvelle entreprise souhaitant louer un bureau ou un atelier-relai dans le nouveau pôle de l'entrepreneuriat situé 50 rue Gustave Eiffel, à Saint-Genis-Pouilly et aux entreprises déjà installées dans la pépinière et les incubateurs de Pays de Gex agglo, qui emménageront dans les nouveaux locaux du pôle de l'entrepreneuriat.

**Révision générale du Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUiH) de Pays de Gex agglo : arrêt des modalités de collaboration entre Pays de Gex agglo et les 27 Communes membres**

L'Agglomération s'investit pour un urbanisme concerté, responsable, et respectueux de l'environnement. Avant d'entamer la révision générale du PLUiH, les élus ont arrêté les modalités de collaboration et de procédure. Les instances d'analyses seront ainsi composées du groupe de travail PLUiH (Commission aménagement, maire et élu), des Commissions Thématiques, du Comité de pilotage et du Comité Technique (COTECH), tandis que les instances de validation seront composées de la Conférence intercommunale des maires et du Conseil communautaire.

La révision générale du PLUiH fera l'objet d'une information régulière et d'allers et retours réguliers entre les Communes et la communauté d'Agglomération, notamment par le biais des différentes instances de gouvernance, à savoir le Conseil communautaire, la conférence intercommunale des Maires, le comité de pilotage regroupant élus communaux et communautaires, les commissions permanentes de la CAPG composées d'élus communaux et communautaires et le groupe de travail PLUiH.

Une enquête publique sera également présentée aux Gessiens.

Le but de cette nouvelle révision est d'organiser le territoire de manière respectueuse de l'environnement et des enjeux climatiques, notamment en réalisant un diagnostic exact du territoire basé sur des indicateurs de suivi fiabilisés, en favorisant la mixité des usages et en conciliant densité et nature en ville, en sécurisant la production de Logements locatifs sociaux, en permettant la mise en œuvre d'une stratégie foncière qui concilie réponse aux besoins en logements et la réduction de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers, en permettant le renouvellement et la requalification des zones d'activités existantes pour maîtriser l'artificialisation découlant des activités économiques et en encadrant le développement urbain par le biais d'Orientation d'aménagement et de programmation (OAP) thématiques.

Ces thématiques incluront des aspects environnementaux pour prendre en compte les études en cours (espaces de bon fonctionnement des cours d'eau, gestion des zones humides ou schéma directeur des eaux pluviales notamment), des aspects relatifs au stationnement en réalisant l'inventaire des capacités de stationnement et organiser le stationnement public et privé à l'échelle du territoire en lien avec les déplacements quels que soient leurs types : transports en commun, Transport individuels Motorisés, voies douces..., des aspects relatifs aux équipements en

anticipant la construction d'équipements publics structurants à même d'accompagner une forte croissance démographique, ou encore des aspects relatifs au paysage pour limiter la constructibilité sur certains secteurs, notamment au pied du Jura notamment.

#### **Le CODEV présente son bilan**

Accompagné par l'Agglomération pour l'organisation de son travail, le Conseil Local de Développement (CODEV), a présenté aux élus communautaires un bilan de son action en 2023.

Structuré par groupes de travail, il a ainsi pu émettre des avis éclairés par de nombreuses séances de travail avec les élus et services de l'Agglomération sur des thématiques comme les mobilités, la solidarité ou encore les itinéraires de loisir.

Après un renouvellement de 22 de ses membres, le CODEV entame un nouveau cycle de travail et le président a tenu à rappeler sa satisfaction de voir la pluralité, la représentativité et la motivation de ces 22 nouveaux délégués issus de tout le territoire.